

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 20 AOÛT 2025

OBJET / GAIA : Personnel : attribution titres-restaurants - modification du règlement.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 14 août 2025.

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / hor zirenak : 21

Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt août, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Corinne Othaceguy, M. Jean-Jacques Lassus, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Jean-François Lacosta, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Sébastien Carre, Mme Joana Lacarra, M. Peio Etxeleku, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Jean-Paul Alaman, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Procurations : M. Jean-Paul Eyherachar à M. Jean-Noël Magis ; Mme Isabelle Ayerbe à Mme Christiane Hargain-Despéries ; M. Sébastien Carre à M. Christian Devèze ; Mme Joana Lacarra à Mme Corinne Othaceguy ; M. Peio Etxeleku à Mme Marie Aristizabal ; Mme Argitxu Hiriart-Urruty à Mme Nathalie Aïçaguerre ; M. Jean-Paul Alaman à M. Jean-François Lacosta ; M. Xabier Heguy à M. Alain Boscq.

; M. Jean-Paul Alaman à M. Jean-François Lacosta ; M. Xabier Heguy à M. Alain Boscq.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Amaia Beyrie est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire expose :

Par délibération en date du 6 juin 2016, le Conseil municipal a approuvé la mise en place des titres restaurant, dans le cadre d'une dotation forfaitaire annuelle par agent à hauteur de 100 titres-restaurant maximum d'une valeur faciale de 6 € avec une participation de la commune à hauteur de 60 % laissant 2,40 € à la charge de l'agent pour chaque titre.

Lors des réunions du 17 avril 2024 et du 6 mai 2025, les membres du Comité Social Territorial (CST) ont acté la revalorisation de la dotation forfaitaire, passant de 100 à 180 titres maximum, et la mise à jour du règlement d'attribution joint en annexe.

Ce règlement d'attribution précise entre autres les bénéficiaires de ce dispositif ainsi que les conditions d'attributions qui sont proratisées en fonction du temps de travail et des jours travaillées de chaque agent.

Le présent règlement prend en considération l'obligation réglementaire quant à la forme des titres restaurants qui à partir du 1^{er} janvier 2026 seront délivrés par l'intermédiaire d'une carte de paiement nominative.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de faire évoluer le dispositif des titres-restaurants selon le règlement d'attribution joint en annexe,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document à cette fin,

ADOpte l'ensemble des propositions du Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Amaia BEYRIE

Secrétaire de séance / Saioko idazkaria



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza